

Pt (m) $\frac{4}{14}$ Ag. 84

A Orange a l'Or de Juillet 1664

X. 382.

Jeus. Vhommez de vous marquer par m'a derniere les Tours de
l'arrivee et du deppare de M. Bégon a de vous dire ce qu'il auoit fait.
Jy dom reponuois auoir connoissance, et d'espous ayant mes pene pour
en prendre des informations plus particulières, ou m'a assuré qu'il y
a fait fabriquer des declarations en la plus avantageuse forme qu'il a
desire touchant sa condicte et ses comportemens au son Gouvernement
Et que ceux qui auoyent porté des plaintes contre lui nestoyans pour la
plus part que de la lyte du peuple ou pratiqués par les creatures de Monsay
le Loup de Dona, et ses autres ennemis, Et les afaecte signez a eux des
Magistratz souverains qui ont presque tous couru este a ses costes et bea
a mangé avec lui durant son service Jy, par le Viquier Tugt Ordinaire
et Consuls qu'il a lui mesmes establis, et les maintenu au nom qu'il appela
Consuls cette seconde année en leur Consulat toutes les formes et coutumes
au paravant inuicibles obtemmées, et apres les a fait emmener signez
a quelqu'e autre personne de qualite de la mesme temps est finallement
par quelques marchandz ou gens de boutique Path. Rom. et sumam la
creance aucun mesme par quelques eleasticit. Rf. Et voila Nous eum
touz ce que j'en ay peu apprendre plustot par conjecture que de certaine science
tellement ces choses ont esté faictes secrètement, Swegnoi Il y a bien des
reflexions a faire car qui ne voit pas que ce sont des declarations forges a
plaisir sans l'intervention d'aucun Magistrat et au souhait du Gouvernement
qui manient une puissance de la nature de celle que S. M. les Chrestiennes
lui acomme et cest estre il ne se trouvent Panier personne qui ostant
luy rien refuser, et notamment dans un estat ou l'autorité de son

1666. 10. 6. à Paris

Souvenez vous que comme Eclipse, et dans lequel led' Seur Beyon
fut entièrement tenu ce qu'il lui plaise comme il appelle les amputations
par les Capitaines des plantes qui ont esté consignées acte de Befor, au lieu
que les plantes ont été faites hantemus au vu et au seuil des
autres officiers du Chasteau, et mesme de les plus grandes variétés connues
et assit M. Piero Capo des gardes de M. de Merimille Gouverneur du
Contre Venetian qui on fust venir jay expres pour cette les empêcher,
prisnes a une personne publique et que avec mesme vocation
expresse du Roy et la plus forte empêcher et signées par les plaignants
Paravantage quel effet peut-on tirer d'une déclaration qui ne prouver
que d'une condamnation générale contre de plantes particulières exagérées
en toutes leurs circonstances, par aux Tous, personnes, et actions,
Il n'est ruy de si aise que d'entendre des déclarations de cest sorte, Et
et ces déclarations qui semblent folustes n'induisent qu'autrement bon
plus ou moins que non pas extenuer puis qu'il semble qu'elles sont
est ainsi recherchées dans la généralité pour n'avoir pas d'autre fin
deffendre dans la particularité Il y a encores beaucoup d'autres réflexions a faire
des querelles je ne faras jay autrement mention comme etant bien assuré Monsieur
que vous n'avez oublié aucun

On ne fait aucune préparation pour faire transmettre la No 1 moy, Il
est bon ruy que le Comte des fermes d'ot qu'il a reçu ordre des fermes
générale poster quelque proposoyn au Bureau pour elle Mais il ne s'en
explique pas autrement. Si monsieur ses Maistres des baux tâcheront
de prendre quelque empêchement avec M. de l'Isle et les autres ministres
Sur le sujet d'ordre du Conseil qui lui a tant fait du mal que
il s'en sera une déclare je ne manquerai pas de vous en
advertisir, Il m'a dit que M. Beyon par son affaire qu'il porteroit
totalement a son retour tous les ordres qui faudront pour celle Mais Et
que le Ruy avoit fait comprendre que pourvu que les fermes
que le Ruy avoit entendue avec lui que l'ay monsieur jadis une belle
façon, Et voila monsieur tout ce que j'ay a vous faire
pour le present monsieur que je vous prie pour votre prospérité et sur
mon respect que je dorbs

Monsieur

Toublieus Monsieur de vous dire —
comme Je crois que vous apprendez par
la lettre cy jointe de Monsieur de l'Isle que
on Holsfall, de Beyon du collège estoit allé
son pere Tally le Ruy retour le qui servoit au
by grand malheur pour le collège et pour l'église
n'est ce attendu les rares qualitez de ce personnage
et il fuyroit que place a S. A. de nous faire de
son autorité pour nous le faire recouurer

offertes humble et tres obéissans
et parfaitement a ce que ferme

Saumain

your
men
Lia
t —
me
De
y
name
v
erees
ous,
Et
dium
ur
—
have
Norfaw

Il
men
re'son
: 2
miftry
quam
—
erorit
Et
vers
elle
—
n

l
ue

